|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****22ème réunion, Genève, 9-12 mai 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
|  | **Document TDAG17/DT/2-F** |
|  | **25 avril 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Président de la Réunion de coordination des RPM |
| RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DE COORDINATION DES RPM AU GCDT |
|  |
| **Résumé:**Le présent document fait état des principales conclusions des Réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT-17. Il couvre toutes les questions qui ont été examinées pendant les RPM:A. Initiatives régionales,B. Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D et avant-projet de Déclaration de la CMDT-17,C. Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT),D. Rationalisation des Résolutions de la CMDT, et E. Propositions de Résolutions nouvelles ou révisées.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à examiner le présent rapport et à donner les orientations qu'il jugera nécessaires.**Références:**Résolution 31 (Rév.Hyderabad, 2010) |

Introduction

Conformément à la Résolution 31 (Rév.Hyderabad, 2010), la Réunion de coordination des RPM a eu lieu en vue de la Conférence mondiale développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17) qui se tiendra du 9 au 20 octobre 2017 à Buenos Aires, Argentine.

Le calendrier des six RPM était le suivant:

|  |  |
| --- | --- |
| 9-11 novembre 2016 | Réunion préparatoire régionale pour la région de la Communauté des Etats indépendants (CEI) (RPM-CEI), Bishkek, République kirghize<http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0044/>  |
| 6-8 décembre 2016 | Réunion préparatoire régionale pour la région Afrique (RPM-AFR), Kigali, Rwanda<http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0025> |
| 30 janvier - 1er février 2017 | Réunion préparatoire régionale pour la région des Etats arabes (RPM-ARB), Khartoum, Soudan<https://www.itu.int/md/D14-RPMARB-C-0046/> |
| 22-24 février 2017 | Réunion préparatoire régionale pour la région Amériques(RPM-AMS), Asunción, Paraguay<https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0041/> |
| 21-23 mars 2017 | Réunion préparatoire régionale pour la région Asie‑Pacifique(RPM-ASP), Bali, Indonésie<https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0036/> |
| 27-28 avril 2017 | Réunion préparatoire régionale pour la région Europe (RPM-EUR),Vilnius, Lituanie |

Les participants ont élu XXXX de XXXX comme Président et adopté l'ordre du jour reproduit dans le Document TDAG17/CM/1-E

Les résultats de chaque RPM ont été présentés selon la même structure et la même méthode:

A Initiatives régionales,

B Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D et avant-projet de Déclaration de la CMDT‑17,

C Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT),

D Rationalisation des Résolutions de la CMDT, et

E Propositions de Résolutions nouvelles ou révisées.

# A Initiatives régionales

Un document d’information a été communiqué à toutes les RPM, contenant quelques-unes des propositions présentées par le Directeur du BDT aux organisations régionales de télécommunication, compte tenu de l'expérience du BDT en ce qui concerne la mise en œuvre des initiatives régionales. Il a été soumis aux organisations régionales de télécommunication pour qu'elles l'étudient, si elles le jugent approprié, lorsqu'elles examineront les initiatives régionales pour la période 2018-2021.

Les Initiatives régionales suivantes ont été adoptées par chaque RPM.

Initiatives régionales pour la CEI

Les initiatives régionales pour la CEI ont pour objet de traiter les différents domaines prioritaires des TIC par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en place des projets à petite, moyenne et grande échelle.

Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets seront élaborés et mis en œuvre afin de répondre aux besoins de la région.

On trouvera ci-après un résumé du Rapport final du Président de la RPM-CEI. Le rapport dans son intégralité est accessible à l'adresse: [RPM-CIS16/44](https://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0044/).

|  |  |
| --- | --- |
| **RI 1** | **Développement de la cybersanté afin de permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge.** |
| **Objectif:** | Aider les Etats Membres de l'UIT de la région, à élaborer des textes réglementaires et à concevoir des solutions techniques et des programmes de formation spécialisés dans le domaine de la cybersanté (y compris la télémédecine) dans le but d'offrir au grand public des services médicaux améliorés grâce à l'utilisation des télécommunications. |
| **Résultats attendus** | 1 | Fournir des informations plus complètes aux représentants des administrations des télécommunications, aux autorités publiques s'occupant des soins de santé, aux institutions médicales ainsi qu'au secteur privé concernant les cadres juridique/réglementaire et organisationnel/technique existants dans le domaine de la cybersanté. |
| 2 | Mettre en place des stations pilotes de télémédecine dont l'alimentation électrique sera garantie et qui fonctionneront à l'énergie solaire. |
| 3 | Concevoir des solutions techniques dans le domaine de la cybersanté, y compris de la télémédecine, du traitement des données médicales numériques, des dossiers médicaux personnalisés, des cartes électroniques pour les consultations externes, des dossiers médicaux électroniques des patients, etc. |
| 4 | Elaborer des Recommandations sur les solutions techniques modernes appliquées à la conception de systèmes de cybersanté, y compris de réseaux de télémédecine. |
| 5 | Organiser des cours axés sur la formation des étudiants en médecine et sur l'amélioration des compétences du personnel médical en exercice pour ce qui est de l'utilisation des TIC au service des soins de santé, y compris la télémédecine, ainsi que des cours sur la maintenance des systèmes d'informations médicales à l'intention des informaticiens. |
| **Objectifs correspondants de l'UIT-D** | Objectif 3 | Environnement propice: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC. |
| 3.3 | Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à tirer pleinement parti du potentiel des télécommunications/TIC. |
| Objectif 4 | Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux personnes et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement économique et de la protection de l'environnement. |
| 4.1 | Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition. |
| 4.2 | Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'exploiter le potentiel des applications TIC, y compris des applications mobiles, dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, l'éducation ou la finance. |
| **Résultats correspondants du SMSI** | C4 | Renforcement des capacités. |
| C7 | Applications des TIC: cybersanté. |
| **Objectifs de développement durable correspondants** | 3 | Bonne santé et bien-être. |
| 16 | Réduction des inégalités. |
| **RI 2** | **Utilisation des télécommunications/TIC afin d'assurer une éducation inclusive, équitable, sûre et de qualité, notamment en améliorant les connaissances des femmes dans le domaine des TIC et du cybergouvernement.** |
| **Objectif:** | Fournir aux Etats Membres de l'UIT de la région une assistance technique et consultative centralisées pour ce qui est des divers aspects de l'utilisation des télécommunications/TIC dans le domaine de l'éducation, ainsi que pour améliorer les compétences de base des personnes dans le domaine des TIC, dans l'intérêt du renforcement des capacités humaines et pour garantir la parité hommes/femmes et l'égalité sociale. |
| **Résultats attendus** | 1 | Fournir un appui technique et consultatif aux représentants des établissements d'enseignement compte tenu des progrès réalisés dans l'utilisation des télécommunications/TIC en matière d'éducation. |
| 2 | Créer des centres de formation afin d'améliorer les connaissances des femmes dans le domaine des TIC et du cybergouvernement. |
| 3 | Elaborer des technologies et des méthodes dans le domaine de l'éducation, faisant appel aux télécommunications/TIC. |
| 4 | Elaborer des systèmes permettant de fournir aux élèves, aux parents et aux enseignants des informations sur l'utilisation sécurisée des ressources de l'Internet. |
| 5 | Continuer de dispenser des cours et des séances de formation et d'organiser des séminaires sur l'utilisation des télécommunications/TIC dans le domaine de l'éducation et du renforcement des capacités humaines, y compris dans les zones rurales et également à l'intention des personnes handicapées. |
| **Objectifs correspondants de l'UIT-D** | Objectif 2 | Infrastructure des télécommunications/TIC moderne et sécurisée: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, notamment en instaurant la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC. |
| 2.2 | Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à lutter efficacement contre les cybermenaces et à élaborer des stratégies nationales en matière de cybersécurité. |
| Objectif 3 | Environnement propice: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire propices au développement durable des télécommunications/TIC. |
| 3.3 | Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à tirer pleinement parti du potentiel des télécommunications/TIC. |
| Objectif 4 | Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux personnes et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement économique et de la protection de l'environnement. |
| 4.2 | Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'exploiter le potentiel des applications TIC, y compris des applications mobiles, dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, l'éducation ou la finance. |
| 4.3 | Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique notamment des personnes ayant des besoins particuliers. |
| **Résultats correspondants du SMSI** | C3 | Accès à l'information et au savoir. |
| C4 | Renforcement des capacités. |
| C5 | Instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC. |
| C7 | Applications des TIC: cyberapprentissage. |
| **Objectifs de développement durable correspondants** | 4 | Education de qualité. |
| 5 | Parité hommes/femmes. |

| **RI 3** | **Développement et réglementation de l'infrastructure de l'infocommunication pour rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs et résilients.** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Aider les Etats Membres de l'UIT de la région, à élaborer des instruments réglementaires et à concevoir des solutions techniques dans le but de créer un environnement propice à la mise en place d'une infrastructure de l'infocommunication dans les villes et les établissements humains, y compris l'utilisation de dispositifs intelligents. |
| **Résultats attendus** | 1 | Recommandations sur le développement de l'infrastructure de l'infocommunication, y compris sur l'utilisation des télécommunications et d'autres supports de connectivité afin de favoriser et de faciliter le développement durable des villes intelligentes dans les pays en développement. |
| 2 | Recommandations sur l'élaboration du cadre normatif et juridique régissant le processus de construction et de mise en service de l'infrastructure de l'infocommunication dans des installations relevant de régimes de propriété divers, y compris l'utilisation de dispositifs intelligents pour développer les infrastructures urbaines. |
| 3 | Exécution de projets pilotes concernant l'utilisation de dispositifs intelligents au service de la sécurité routière, de la gestion de l'éclairage public, des économies d'énergie, de la gestion de l'approvisionnement en eau, etc. |
| 4 | Sensibilisation accrue des administrations des télécommunications, des organismes de régulation ainsi que des concepteurs, des constructeurs et des fournisseurs d'équipements de télécommunication aux stratégies à adopter en ce qui concerne la construction de villes intelligentes dans les pays de la CEI et les perspectives en la matière. |
| 5 | Poursuite des cours et des séances de formation ainsi que des séminaires sur l'infrastructure des villes et des établissements humains. |
| **Objectifs correspondants de l'UIT-D** | Objectif 2 | Infrastructure des télécommunications/TIC moderne et sécurisée: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, notamment en instaurant la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC. |
| 2.1 | Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'offrir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC résilients, y compris pour ce qui est du large bande et de la radiodiffusion, de la réduction de l'écart en matière de normalisation dans le domaine du numérique, de la conformité et l'interopérabilité et de la gestion du spectre. |
| 2.2 | Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de lutter efficacement contre les cybermenaces et d'élaborer des stratégies et de développer des compétences au niveau national en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités. |
| Objectif 3 | Environnement propice: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC. |
| 3.1 | Renforcement de la capacité des Etats Membres de l'UIT d'élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC et à l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC. |
| 3.4 | Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement. |
| **Résultats correspondants du SMSI** | C2 | Infrastructure de l'information et de la communication. |
| C7 | Applications des TIC. |
| **Objectifs de développement durable correspondants** | 11 | Villes et communautés durables. |

| **RI 4** | **Suivi de l'état écologique ainsi que de la présence et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Aider les Etats Membres de l'UIT de la région à suivre l'état écologique ainsi que la présence et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. |
| **Résultats attendus** | 1 | Elaborer des systèmes d'information pour faciliter la prise de décisions concernant le suivi de l'état écologique ainsi que de la présence et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, y compris en créant une infrastructure de données spatiales. |
| 2 | Créer des répertoires de métadonnées relatives aux résultats des études sur l'état écologique des ressources naturelles de la région. |
| 3 | Fournir aux autorités publiques responsables de la préservation des ressources naturelles des informations spatiales de qualité, bien structurées et harmonisées qu'elles utiliseront pour analyser et prévoir l'état de l'environnement. |
| 4 | Continuer d'organiser des cours et des séances de formation ainsi que des séminaires sur le suivi de l'état écologique ainsi que de la présence et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. |
| **Objectifs correspondants de l'UIT-D** | Objectif 4 | Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux personnes et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement économique et la protection de l'environnement. |
| 4.1 | Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition. |
| 4.4 | Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies et des solutions TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets. |
| **Résultats correspon-dants du SMSI** | C7 | Applications des TIC: cyberagriculture, cyberenvironnement. |
| **Objectifs de développement durable correspondants** | 6 | Eau potable et assainissement. |
| 13 | Mesures en faveur du climat. |

| **RI 5** | **Promouvoir des solutions novatrices et des partenariats dans le domaine de la mise en oeuvre des technologies de l'Internet des objets et des interactions dans les réseaux de télécommunication, y compris les réseaux 4G, les réseaux IMT-2020 et les réseaux de prochaine génération, en faveur du développement durable.** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Aider les Etats Membres de l'UIT de la région à assurer une transformation harmonieuse de leur marché des télécommunications et les opérateurs de télécommunication à fournir des services novateurs aux utilisateurs tout en garantissant la stabilité et l'amélioration de la qualité de fonctionnement des réseaux de télécommunication, y compris les réseaux 4G, les réseaux IMT 2020 et les réseaux de prochaine génération (dénommés ci-après "réseaux de télécommunication") dans un contexte de mise en oeuvre ubiquitaire du concept d'Internet des objets et des technologies associées. |
| **Résultats attendus** | 1 | Elaborer des recommandations sur l'utilisation de technologies modernes et de concepts évolués pour le fonctionnement du marché des télécommunications, ainsi que sur les principes régissant l'interfonctionnement des réseaux de télécommunication, l'établissement de tarifs pour les services, le numérotage l'adressage et l'identification et aussi les questions se rapportant à la qualité, à la sécurité et la fiabilité, des services et la gestion du trafic, sans oublier les aspects touchant à la neutralité du réseau. |
| 2 | Améliorer l'interopérabilité des réseaux, services et dispositifs de télécommunication en mettant en oeuvre la notion d'Internet des objets (IoT), y compris l'IoT industriel. |
| 3 | Contribuer à garantir le niveau de confiance et de sécurité requis pour opérer la transformation à grande échelle des réseaux de télécommunication dans le contexte de la mise en oeuvre du concept de l'IoT, y compris l'IoT industriel. |
| 4 | Elaborer un kit pratique unique et une série de spécifications pour tester les dispositifs, les réseaux de télécommunication et leurs composantes dans le contexte du concept d'IoT, y compris l'IoT industriel, sur la base de laboratoires régionaux. |
| 5 | Elaborer des recommandations relatives à la création et l'exploitation de laboratoires régionaux dans le domaine de l'Internet des objets, au profit du développement durable. |
| **Objectifs correspondantsde l'UIT-D** | Objectif 2 | Infrastructure des télécommunications/TIC moderne et sécurisée: promouvoir le développement d'infrastructures et de services, notamment en instaurant la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC. |
| 2.1 | Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'offrir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC résilients, y compris pour ce qui est du large bande et de la radiodiffusion, de la réduction de l'écart en matière de normalisation dans le domaine du numérique, de la conformité et l'interopérabilité et de la gestion du spectre. |
| Objectif 3 | Environnement propice: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorable au développement durable des télécommunications. |
| 3.4 | Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement. |
| **Résultats correspon-dants du SMSI** | C6 | Environnement propice. |
| **Objectifs de développement durable correspondants** | 9 | Industrie, innovation et infrastructure. |
| 17 | Partenariat en faveur du développement durable. |

**Initiatives régionales pour la région Afrique**

Les initiatives régionales pour la région Afrique ont pour objet de traiter les différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en place des projets à petite, moyenne et grande échelle. Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets seront élaborés et mis en oeuvre afin de répondre aux besoins des pays.

On trouvera ci-après un résumé du Rapport final du Président de la RPM-AFR. Le rapport dans son intégralité est accessible dans le Document [RPM-AFR16/25](https://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0025/).

Plusieurs propositions ont été soumises en vue de mettre à jour les initiatives régionales existantes, afin qu'elles tiennent compte des technologies émergentes et des nouvelles tendances, et des propositions relatives à deux nouvelles initiatives régionales ont été présentées. Dans ces propositions, il est reconnu que les TIC sont, en définitive, une affaire de personnes, que le secteur des TIC est un secteur en pleine évolution et qu'un changement radical est nécessaire s'agissant des approches à adopter pour que la région tire parti de ces évolutions. Les propositions étaient axées sur les domaines et priorités ci‑après:

• Renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

• Renforcement et harmonisation des cadres politiques et réglementaires.

• Infrastructure large bande et interconnectivité intelligentes et durables pour un accès équitable pour tous en Afrique.

• Gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique.

• Renforcement de la sécurité de l'infrastructure des TIC et instauration de la confiance dans l'utilisation des télécommunications/applications des TIC.

• Fourniture d'un appui à des pôles d'innovation centrés sur les TIC en Afrique.

• Appui politique, réglementaire et technique et programmes de formation spécialisés aux fins du renforcement des capacités pour certaines initiatives phares relatives au projet Smart Africa.

Pour ce qui est de l'élaboration des propositions communes relatives aux initiatives régionales qui seront soumises à la CMDT‑17, les participants à la RPM-AFR sont convenus d'utiliser le Document d'information fourni par le Directeur du BDT ([RPM-AFR16/INF/6](https://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-INF-0006/)) comme cadre générique susceptible d'être amélioré par la suite en fonction des besoins des Etats Membres, ainsi que la Résolution 17 (CMDT‑14, Dubaï) comme référence s'agissant de l'approche à adopter pour la mise en œuvre. En outre, il a été convenu que l'UAT assurerait la coordination du processus visant à recueillir les propositions des Etats Membres en vue de l'élaboration d'une proposition africaine commune à l'intention de la CMDT-17.

**Initiatives régionales pour la région des Etats arabes**

Les initiatives régionales pour les Etats arabes ont pour objet de traiter les différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en place des projets à petite, moyenne et grande échelle. Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets seront élaborés et mis en oeuvre afin de répondre aux besoins des pays.

On trouvera ci-après un résumé du Rapport final du Président de la RPM-ARB. Le rapport dans son intégralité est accessible dans le Document [RPM-ARB17/46](https://www.itu.int/md/D14-RPMARB-C-0046/).

Le Président du Groupe de préparation des Etats arabes en vue de la CMDT‑17 a fait observer que le Groupe continuera d’élaborer plus avant les propositions relatives aux initiatives régionales.

|  |  |
| --- | --- |
| **RI 1** | **Environnement, changements climatiques et télécommunications d'urgence** |
| **Objectif:** | Sensibiliser davantage l'opinion et fournir un appui concernant les principaux problèmes qui se posent dans les domaines de l'environnement, des changements climatiques et des télécommunications d'urgence et définir des cadres réglementaires ainsi que les mesures à prendre pour relever les défis dans ce domaine. |

|  |  |
| --- | --- |
| **RI 2** | **Confiance et sécurité dans l'utilisation des TIC** |
| **Objectif:** | Renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC et en ce qui concerne la protection en ligne des enfants et lutter contre toutes les formes de cybermenaces, y compris l'utilisation abusive des télécommunications/TIC. |

|  |  |
| --- | --- |
| **RI 3** | **Inclusion financière numérique** |
| **Objectif:** | Favoriser et permettre l'accès ainsi que l'utilisation des services financiers numériques grâce à l'utilisation des télécommunications/TIC et assurer des niveaux élevés d'inclusion financière numérique. |

|  |  |
| --- | --- |
| **RI 4** | **Internet des objets, villes intelligentes et mégadonnées** |
| **Objectif:** | Sensibiliser davantage l'opinion et mieux faire connaître l'importance des défis à venir à l'ère de l'Internet des objets et des mégadonnées ainsi que la manière de relever ces défis et d'élaborer des cadres réglementaires, et prendre les mesures nécessaires qui permettront de suivre le rythme de l'évolution rapide du secteur des télécommunications/TIC tout en oeuvrant à la transformation des villes et des communautés en villes et communautés intelligentes. |

|  |  |
| --- | --- |
| **RI 5** | **Innovation et esprit d'entreprise** |
| **Objectif:** | Renforcer les capacités et sensibiliser l'opinion à la culture de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, en particulier pour les jeunes, et autonomiser les femmes, afin que les outils de télécommunication/TIC soient utilisés pour lancer des projets et entreprendre des activités économiques axées sur la création de possibilités d'emploi. |

**Initiatives régionales pour la région Amériques**

Les initiatives régionales pour la région Amériques ont pour objet de traiter les différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en place des projets à petite, moyenne et grande échelle. Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets seront élaborés et mis en oeuvre afin de répondre aux besoins des pays.

On trouvera ci-après un résumé du Rapport final du Président de la RPM-AMS. Le rapport dans son intégralité est accessible dans le Document [RPM-AMS17/41](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0041/).

| **RI 1** | **Communications pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Fournir une assistance aux Etats Membres à toutes les étapes de la réduction des risques de catastrophe, y compris l'alerte avancée, les interventions et secours en cas de catastrophe et la remise en état des réseaux de télécommunication, en particulier dans les petits Etats insulaires en développement (PEID) et dans les pays les moins avancés (PMA). |
| **Résultats attendus** | 1 | Déterminer les technologies adaptées à utiliser pour les communications pour la réduction des risques de catastrophe et mettre en place des études sur la faisabilité de la mise en oeuvre, ainsi que sur la conformité et l'interopérabilité avec d'autres technologies et services basés sur la technologie IP pour les télécommunications d'urgence. |
| 2 | Mettre en oeuvre, aux échelons national et sous-régional, de systèmes d'alerte avancée, d'intervention d'urgence et de retour à la normale, et identifier les infrastructures essentielles, en mettant particulièrement l'accent sur les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), en tenant compte de l'influence des changements climatiques. |
| 3 | Aider à l'élaboration de cadres politiques, réglementaires et législatifs appropriés, ainsi que de protocoles et de procédures interinstitutions sur les communications dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux national et régional. |
| 4 | Organiser des réunions et des ateliers à l'échelle régionale afin de faire part d'expériences et de bonnes pratiques au sujet des télécommunications/TIC en vue de l'adoption de mesures préventives pour la réduction des risques de catastrophe et l'intervention d'urgence, de la maximisation des ressources, de la création de programmes plus innovants et efficaces, ainsi qu'en vue de la coordination d'actions dans les zones frontalières de la région Amériques. |
| 5 | Mettre temporairement à disposition des équipements pour les communications d'urgence et en vue du retour à la normale après une catastrophe dans la région Amériques au tout début d'une intervention suite à une catastrophe, dans le cadre de la coopération avec l'UIT en cas d'urgence. |

|  |  |
| --- | --- |
| **RI 2** | **Gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique** |
| **Objectif:** | Fournir une assistance aux Etats Membres pour le passage à la radiodiffusion numérique, l'utilisation des fréquences du dividende numérique et la gestion du spectre. |
| **Résultats attendus** | 1 | Renforcer les capacités concernant la gestion du spectre et les techniques de radiodiffusion numérique, ainsi que l'utilisation du dividende numérique et de nouveaux services et applications de radiodiffusion, et fournir une assistance en ce qui concerne l'utilisation des outils destinés à aider les pays en développement à améliorer la coordination internationale des services de Terre dans les zones frontalières. |
| 2 | Fournir un appui pour l'élaboration de plans de gestion du spectre aux niveaux national et régional, notamment pour le passage à la radiodiffusion numérique et pour la promotion de politiques en faveur de l'utilisation du spectre dans des zones mal desservies. |
| 3 | Réaliser des études et élaborer des indicateurs et des lignes directrices sur des aspects de l'assignation des fréquences et de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques en vue, notamment, de faciliter l'utilisation des fréquences pour les télécommunications mobiles internationales et d'harmoniser l'utilisation du spectre parmi les pays de la région, compte tenu de la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications. |
| 4 | Fournir une assistance aux pays pour favoriser l'adoption de stratégies inclusives concernant la numérisation des services de radiodiffusion, y compris la mise à disposition, à des prix abordables, de récepteurs de radiodiffusion numériques, ainsi que de stratégies de communication visant à informer et à sensibiliser les consommateurs. |
| 5 | Fournir une assistance concernant la planification, aux niveaux national et régional, de l'utilisation des fréquences libérées grâce au passage à la radiodiffusion numérique et du déploiement de nouvelles technologies pour des services de radiodiffusion. |

| **RI 3** | **Déploiement de l'infrastructure large bande, en particulier en milieu rural et dans les zones les moins développées, et renforcement de l'accès large bande à des services et à des applications** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Fournir une assistance aux Etats Membres en matière d'identification des besoins et d'élaboration de politiques, de mécanismes et d'initiatives réglementaires visant à réduire la fracture numérique en améliorant l'accès au large bande et son adoption, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. |
| **Résultats attendus** | 1 | Fourniture d'une assistance à l'élaboration d'une analyse situationnelle sur le déploiement de l'infrastructure large bande pour les services fixe et mobile et sur l'utilisation des fréquences, qui permettra aux administrations de déterminer les besoins et les possibilités, en particulier en milieu rural et dans les zones les moins développées, en tenant compte de caractéristiques sous-régionales spécifiques. |
| 2 | Fourniture d'une assistance en vue de la mise en oeuvre ou de l'amélioration de plans nationaux de couverture large bande, notamment en apportant un soutien aux établissements d'enseignement, aux réseaux évolués, aux centres de recherche, aux coopératives et aux organisations à but non lucratif fournissant des services de télécommunications, en particulier en milieu rural et dans des zones reculées ou mal desservies, en tenant compte de mécanismes d'accès aux fréquences et aux réseaux à haut débit et en favorisant un environnement propice pour encourager l'investissement dans des réseaux. |
| 3 | Création de métriques et de méthodologies pour évaluer les conditions des services large bande, mobiliser des investissements publics et privés, des partenariats public-privé, ainsi que la participation de petits opérateurs à but non lucratif, en particulier dans des pays en développement sans littoral (PDSL) et dans des petits Etats insulaires en développement (PEID). |
| 4 | Fourniture d'une assistance pour la mise en oeuvre de plans visant à promouvoir l'accès aux TIC dans les municipalités, via le concept de villes numériques/intelligentes, et dans des établissements publics assurant des services sociaux; accroître l'accès aux TIC et leur utilisation par le public, en particulier en milieu rural ou dans des zones mal desservies, afin de faciliter l'accès à des services sociaux. |
| 5 | Regrouper et diffuser les informations, y compris à travers l'organisation de réunions et d'ateliers, concernant des normes, ainsi que la conformité et l'interopérabilité, et partager de bonnes pratiques relatives au déploiement et au fonctionnement de réseaux large bande, en particulier en milieu rural, ainsi qu'à la connectivité, en mettant l'accent sur les PMA, les PDSL et les PEID. |

| **RI 4** | **Question de l'accessibilité, y compris économique, pour une région Amériques inclusive et durable** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Fournir une assistance aux Etats Membres en vue de garantir l'accessibilité, sur le plan financier, des services de télécommunication/TIC, afin de construire une société de l'information pour tous et d'assurer l'accessibilité des télécommunications/TIC aux personnes handicapées et à d'autres personnes vulnérables. |
| **Résultats attendus** | 1 | Fournir une assistance pour l'élaboration de lignes directrices et de politiques publiques visant à promouvoir l'efficacité en matière de fourniture de services de télécommunication/TIC et d'accessibilité de ces services, en particulier les services mobile et d'urgence et en tenant compte, sans s'y limiter, de l'utilisation d'outils facilitant l'accessibilité des supports audiovisuels. |
| 2 | Fournir une assistance pour la mise en oeuvre de recommandations visant à améliorer l'accessibilité du large bande sur le plan financier; analyser les différents facteurs et les différentes recommandations concernant des actions encourageant la création et la gestion, selon qu'il convient, de points d'échange Internet nationaux, sous-régionaux et régionaux, sous réserve des décisions nationales, et concernant les aspects réglementaires et de politique permettant la mise en oeuvre d'accords et d'alliances au sujet des points d'accès Internet, en plus de recommandations visant à rendre plus disponible le transport vers des points de connexion aux réseaux à fibres optiques sous-marins internationaux, en particulier pour les PDSL et les PEID. |
| 3 | Réaliser des études portant sur les niveaux d'accessibilité économique dans les pays, avec des données ventilées par variable socioéconomique et tenant compte de populations spécifiques et vulnérables, qu'il convient d'intégrer dans les plans, les politiques, les stratégies, les actions et objectifs relatifs au large bande et visant ces groupes de population, en plus de recommandations fondées sur l'étude de politiques et d'initiatives permettant une réduction des prix des services de télécommunication/TIC, le déploiement du large bande et une utilisation efficace du spectre. |
| 4 | Recommander des politiques facilitant la mise en place d'un environnement permettant de profiter pleinement d'un accès aux télécommunications/TIC et d'une utilisation de celles-ci par tous, via la mise en oeuvre de projets locaux/nationaux relatifs aux TIC visant à faire disparaître les disparités en matière d'éducation à tous les niveaux et dans la formation professionnelle, via l'élaboration de programmes pour la fourniture de services de communication et de relais pour les personnes handicapées, la création de sites web accessibles permettant la diffusion de programmes, de services et d'informations d'institutions publiques, et la mise en oeuvre de services de cybergouvernement et d'autres services. |
| 5 | Elaborer des recommandations concernant des actions favorisant la coopération et l'échange d'informations sur tous les sujets relatifs aux politiques publiques et réglementaires visant à améliorer l'accessibilité des services de télécommunication et du large bande sur le plan financier. |

| **RI 5** | **Développement de l'économie numérique, des villes et des communautés intelligentes, ainsi que de l'Internet des objets, et promotion de l'innovation** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Fournir une assistance aux Etats Membres dans l'élaboration de politiques à l'échelle nationale et régionale afin de dynamiser l'économie numérique, les villes et communautés intelligentes et l'Internet des objets. |
| **Résultats attendus** | 1 | Fournir une assistance aux Etats Membres dans l'élaboration de politiques dans le domaine des TIC afin de promouvoir l'essor de l'économie numérique dans la région et d'exploiter de nouvelles technologies pour stimuler l'élaboration et la promotion de solutions appropriées. |
| 2 | Organiser des réunions et des ateliers sur les incidences de l'économie numérique dans la région, en collaboration avec d'autres organisations pertinentes.  |
| 3 | Elaborer des recommandations visant à favoriser la création de centres d'innovation, y compris dans le domaine de l'éducation, ainsi que de projets contribuant au secteur des TIC, en mettant l'accent sur les start-ups, les petites et moyennes entreprises et les jeunes entrepreneurs, en se concentrant plus particulièrement sur les femmes, notamment. |
| 4 | Définir des partenaires ou des alliances visant à renforcer l'innovation fondée sur les TIC, ainsi que le financement de projets et d'initiatives ayant pour objectif l'essor de l'économie numérique, des villes et communautés intelligentes, ainsi que de l'Internet des objets, en mettant en place des coalitions et des alliances multi-parties prenantes donnant priorité à de jeunes entrepreneurs. |
| 5 | Promouvoir des stratégies et diffuser des bonnes pratiques concernant la gestion appropriée des déchets d'équipements électriques et électroniques.  |

**Initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique**

Les initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique ont pour objet de traiter les différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en place des projets à petite, moyenne et grande échelle. Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets seront élaborés et mis en oeuvre afin de répondre aux besoins des pays.

On trouvera ci-après un résumé du Rapport final du Président de la RPM-ASP. Le rapport dans son intégralité est accessible dans le Document [RPM-ASP17/36](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0036/).

Les initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique qui ont été approuvées pour la période 2018-2021 sont les suivantes:

| **RI 1** | **Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Fournir une assistance particulière aux pays les moins avancés (PMA), aux petits Etats insulaires en développement (PEID), y compris aux pays insulaires du Pacifique, et aux pays en développement sans littoral (PDSL) afin de satisfaire leurs besoins prioritaires dans le domaine des télécommunications/TIC. |
| **Résultats attendus** | 1 | Fournir une assistance en ce qui concerne le développement de l'infrastructure large bande, les applications des télécommunications/TIC et la cybersécurité, les cadres politiques et réglementaires et le renforcement des capacités humaines, compte tenu des besoins particuliers des PMA, des PEID et des PDSL. |
| 2 | Promouvoir un accès universel et inclusif aux télécommunications/TIC pour les PMA, les PEID et les PDSL. |
| 3 | Fournir une assistance aux PMA, aux PEID et aux PDSL, en fonction de leurs besoins prioritaires, concernant la prévision des catastrophes, la planification préalable aux catastrophes, le suivi des catastrophes, l'adaptation à leurs effets et l'atténuation de leurs effets. |
| 4 | Fournir une assistance pour atteindre les objectifs convenus au niveau international, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Plan d'action d'Istanbul en faveur des PMA, le Plan d'action de Samoa pour les PEID et le programme d'action de Vienne pour les PDSL. |

| **RI 2** | **Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Fournir une assistance aux Etats Membres de l'UIT en ce qui concerne l'utilisation des télécommunications/TIC afin qu'ils tirent parti des avantages de l'économie numérique et relèvent les défis en matière de capacités techniques et humaines de façon à réduire la fracture numérique. |
| **Résultats attendus** | 1 | Faciliter l'élaboration des cadres nationaux de planification sectorielles stratégiques et des kits pratiques associés pour diverses applications et services de télécommunications/TIC. |
| 2 | Faciliter le déploiement d'applications TIC/mobiles, dans le but d'améliorer la fourniture de services à valeur ajoutée dans des domaines à fort potentiel, tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance, l'énergie, les paiements sur mobile, etc. |
| 3 | Partager les informations, les connaissances et les bonnes pratiques sur les diverses applications des télécommunications/TIC. |
| 4 | Appuyer l'élaboration de programmes nationaux d'acquisition des compétences numériques, dans l'intérêt de l'inclusion. |
| 5 | Appuyer l'élaboration de politiques, de stratégies et de lignes directrices relatives à l'inclusion numérique. |
| 6 | Fournir une assistance pour faciliter l'adoption et le déploiement de l'Internet des objets (IoT) et le développement des villes intelligentes. |

| **RI 3** | **Promouvoir le développement des infrastructures pour améliorer la connectivité numérique** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Aider les Etats Membres à développer les infrastructures pour faciliter la fourniture des services/applications sur ces infrastructures. |
| **Résultats attendus** | 1 | Aider les pays à numériser les réseaux analogiques et à appliquer des technologies filaires et hertziennes financièrement abordables, notamment grâce à l'interopérabilité de l'infrastructure des télécommunications/TIC. |
| 2 | Aider les pays à optimiser l'utilisation de nouvelles technologies au service du développement des réseaux de télécommunications/TIC appropriés, y compris l'infrastructure des réseaux électriques intelligents et les services ainsi fournis. |
| 3 | Fournir une assistance pour ce qui est de la planification à moyen et à long terme en vue de la mise en oeuvre et de l'amélioration des plans nationaux sur les réseaux large bande reposant sur les TIC. |
| 4 | Collecter et diffuser des informations et des analyses sur la situation actuelle en ce qui concerne l'infrastructure dorsale large bande et les câbles sous-marins. |
| 5 | Promouvoir les points d'échange Internet (IXP) pour améliorer la connectivité à long terme et le déploiement des réseaux et applications IPv6 et faciliter la transition vers ces réseaux et applications. |
| 6 | Fournir des informations sur les technologies adaptées en matière d'accès, de systèmes de raccordement et de sources d'alimentation électriques, afin que les zones rurales et les zones non desservies ou mal desservies aient accès aux télécommunications. |
| 7 | Mettre en oeuvre des projets sur les points d'accès large bande publics ou communautaires, en axant les efforts sur la fourniture de services et d'applications des TIC au moyen de technologies adaptées, y compris satellitaires, ainsi que des modèles économiques viables sur le plan financier et opérationnel. |
| 8 | Mettre en oeuvre des normes pertinentes adaptées aux besoins des pays en développement. |
| 9 | Renforcer les capacités en ce qui concerne l'importance des procédures et tests en matière de conformité et d'interopérabilité, mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les programmes de conformité et d'interopérabilité à l'échelle nationale et régionale. |
| 10 | Apporter une assistance pour établir des programmes C&I nationaux, régionaux et sous-régionaux, et réaliser des études d'évaluation pour faciliter la mise en place de systèmes de conformité et d'interopérabilité communs aux niveaux national, régional et sous-régional grâce à la mise en oeuvre d'accords/d'arrangements de reconnaissance mutuelle (MRAs). |
| 11 | Fournir une assistance en ce qui concerne l'élaboration de cadres politiques et réglementaires pour la radiodiffusion numérique de Terre, y compris la planification des fréquences et l'optimisation de l'utilisation du spectre; élaborer des lignes directrices et des plans directeurs sur la radiodiffusion numérique en vue du passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique et aux nouveaux services et technologies de radiodiffusion. |
| 12 | Fournir une assistance en ce qui concerne les évaluations de la gestion du spectre, les plans directeurs et les plans d'action recommandés pour le développement continu des structures, procédures et outils de gestion des fréquences, y compris au moyen de nouvelles approches en matière de partage du spectre. |
| 13 | Fournir une assistance concernant les régimes de redevances d'utilisation du spectre, notamment une assistance directe pour mettre en place ces régimes pour harmoniser les attributions régionales de fréquences, y compris les procédures de coordination dans les zones frontalières et pour optimiser et utiliser efficacement les systèmes et réseaux de contrôle des émissions. |
| 14 | Fournir une assistance aux pays en développement en ce qui concerne la valorisation des compétences humaines pour le développement et l'utilisation des télécommunications par satellite. |
| 15 | Coopérer avec les organisations internationales/régionales afin d'améliorer l'interconnectivité à l'échelle régionale dans le domaine des télécommunications/TIC, par exemple avec l'autoroute de l'information dans la région Asie‑Pacifique (AP-IS). |

| **RI 4** | **Créer un environnement politique et réglementaire propice** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Aider les Etats Membres à élaborer des cadres politiques et réglementaires adaptés, à encourager l'innovation (en particulier les PME), à améliorer les compétences, à développer l'échange d'informations, à renforcer la coopération dans le domaine de la réglementation, ce qui contribue à la création d'un environnement réglementaire propice pour le secteur privé (y compris les partenariats public‑privé) et tient compte des intérêts des consommateurs. |
| **Résultats attendus** | 1 | Partager les informations concernant l'évolution actuelle des cadres juridiques, politiques et réglementaires et du marché dans le secteur des TIC et dans les économies numériques qui sont ainsi rendues possibles. |
| 2 | Fournir une assistance pour définir, élaborer, mettre en oeuvre et examiner des stratégies, des politiques et des cadres juridiques et réglementaires transparents, cohérents et tournés vers l'avenir, et pour évoluer vers un processus décisionnel basé sur des éléments de preuve aux niveaux national et régional. |
| 3 | Fournir des outils et des plates-formes pour un dialogue inclusif et une coopération accrue entre les régulateurs nationaux et régionaux, les décideurs et d'autres parties prenantes du secteur des télécommunications/TIC ainsi qu'avec les autres secteurs de l'économie sur les questions d'actualité brûlante dans les domaines politique, juridique, réglementaire et commercial. |
| 4 | Renforcer les capacités institutionnelles humaines et fournir une assistance technique concernant des questions politiques, juridiques, réglementaires, économiques et financières d'actualité ainsi que l'évolution du marché, y compris dans le cadre des centres d'excellence. |
| 5 | Fournir une assistance pour mettre à jour les politiques sur l'innovation et l'esprit d'entreprise dans le secteur des télécommunications/TIC. |
| 6 | Fournir une assistance pour l'élaboration du cadre stratégique à l'appui des activités de recherche‑développement des pays en développement dans le domaine des télécommunications/TIC. |

| **RI 5** | **Contribuer à la mise en place d'un environnement fiable et solide** |
| --- | --- |
| **Objectif:** | Aider les Etats Membres à développer des réseaux/services sûrs et solides et à en assurer la maintenance, à relever les défis liés aux changements climatiques et aussi à faciliter la planification préalable aux catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe. |
| **Résultats attendus** | 1 | Fournir une assistance pour l'élaboration de leurs stratégies nationales et/ou régionales en matière de cybersécurité. |
| 2 | Fournir une assistance pour mettre en place, au niveau national, des capacités en matière de cybersécurité, par exemple à créer des équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT) pour identifier les cybermenaces, gérer la situation et réagir en conséquence et prendre part aux mécanismes de coopération à l'échelle régionale et à l'échelle internationale. |
| 3 | Organiser des cyberexercices aux niveaux national et régional pour renforcer la coopération et la coordination institutionnelles entre les principaux acteurs et parties prenantes. |
| 4 | Créer une culture de la cybersécurité en partageant les bonnes pratiques recueillies dans le cadre de l'indice mondial cybersécurité (GCI). |
| 5 | Renforcer les capacités pour améliorer et maintenir la cohérence des efforts déployés à l'échelle mondiale en matière de cybersécurité. |
| 6 | Fournir une assistance pour l'élaboration de plans nationaux sur les télécommunications d'urgence. |
| 7 | Lancer des initiatives fondées sur les télécommunications/TIC en vue de fournir une assistance médicale (cybersanté) et humanitaire en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence. |
| 8 | Fournir une assistance pour intégrer les dispositifs de résilience face aux catastrophes dans les réseaux et infrastructures de télécommunications. |
| 9 | Fournir une assistance pour élaborer des solutions faisant appel aux télécommunications/TIC, y compris les technologies hertziennes et satellitaires. |
| 10 | Fournir une assistance pour l'utilisation de systèmes de capteurs spatiaux passifs ou actifs aux fins de la prévision et de la détection des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets. |
| 11 | Fournir une assistance pour élaborer des stratégies et des mesures globales visant à aider les pays en développement à formuler des politiques sur l'utilisation des TIC afin d'atténuer les effets dévastateurs des changements climatiques. |
| 12 | Fournir une assistance pour élaborer une politique relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques. |
| 13 | Fournir une assistance pour élaborer sur la base de normes des systèmes de suivi et d'alerte rapide raccordés aux réseaux nationaux et régionaux. |

**Initiatives régionales pour la région Europe**

Les initiatives régionales pour la région Europe ont pour objet de traiter les différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en place des projets à petite, moyenne et grande échelle. Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets seront élaborés et mis en oeuvre afin de répondre aux besoins des pays.

# B Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, Plan d'action de l'UIT-D et Déclaration de la CMDT-17

Les Documents 7, 8 et 9 ont été examinés ensemble par chacune des six RPM. Suite à la présentation de ces documents, le Secrétariat a fourni des précisions concernant le processus modifié d'élaboration des projets de contribution de l'UIT‑D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018-2021 et de Déclaration de la CMDT-17. Le processus actuel laisse aux membres davantage de temps pour examiner les propositions et améliorer l'efficacité de la CMDT-17. Il a été souligné que les contributions des membres relatives à ces documents pouvaient encore être soumises à la CMDT-17.

Le document, intitulé "Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023", a été présenté à chacune des six RPM ([RPM-CIS16/7](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0007/en), [RPM-AFR16/7](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0007/en), [RPM-ARB17/7](http://www.itu.int/md/D14-RPMARB-C-0007/en), [RPM-AMS17/7](http://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0007/en), [RPM-ASP17/7](http://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0007/en), [RPM-EUR17/7](http://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0007/en)).

Le document est une version révisée de l'avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 qui a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration (CG‑SPOPD) et a été soumis à la 15ème réunion du GCDT en avril 2015 en tant que rapport d'activité. Les modifications tiennent compte des orientations fournies par le Groupe de travail par correspondance le 15 mars 2016, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/10](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0010/fr). Le GCDT, qui s'est réuni du 16 au 18 mars 2016, a approuvé le document et a décidé de le poster sur le site web afin de recueillir les contributions des membres de l'UIT-D avant le 30 juin 2016. Aucune modification n'a été proposée avant ce délai.

Lors de la réunion de 2016 du GCDT, le Directeur du BDT a indiqué qu'il prévoyait de soumettre le projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT à toutes les Réunions préparatoires régionales avant la CMDT-17. Le projet de Plan d'action de la CMDT‑17 se fonde sur la structure de la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT.

Ce projet de contribution de l'UIT-D au projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020‑2023 comporte quatre objectifs conformes aux trois points suivants:

1) Ce projet, plus axé sur les résultats que le Plan stratégique pour la période actuelle (2016-2019), a été élaboré conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats.

2) Il conserve l'ensemble des éléments ayant été adaptés du Plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2016-2019, et intègre les références aux résultats et produits correspondants du Plan stratégique actuel. En outre, le Plan stratégique pour la période 2016-2019 est présenté dans l'Annexe E à des fins de référence.

3) Les cinq objectifs actuels du Plan stratégique pour la période 2016-2019 sont présentés sous forme de quatre objectifs qui utilisent une formulation accessible aussi bien aux Membres de l'UIT et aux parties prenantes qu'au grand public, afin que des personnes qui ne participent pas actuellement aux activités de l'UIT-D puissent s'y associer. L'objectif de la présente contribution est de simplifier la formulation utilisée dans le Plan stratégique actuel et, notamment, d'éviter tout double emploi.

Comme l'avait demandé le GCDT a sa réunion de 2015, le document présente, dans l'Annexe A, les projets d'objectifs et de résultats correspondant à la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023, ainsi que des références au Plan stratégique de l'UIT-D pour la période 2016-2019 et aux ODD approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, aux grandes orientations du SMSI figurant dans le Plan d'action de Genève et à l'Agenda de Tunis adopté par le SMSI, compte tenu de la vision du SMSI pour l'après-2015 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les cinq RPM ont accueilli favorablement le document et ont convenu que le Plan stratégique devait faire l’objet de discussions plus approfondies au niveau régional pour préparer les contributions régionales relatives au Plan stratégique qui seront soumises au GCDT et à la CMDT‑17.

Les participants à la RPM-CEI et à la RPM-AFR ont accueilli favorablement l'avant‑projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT élaboré par le Secrétariat et y ont souscrit. Les participants à la RPM-ARB ont accueilli favorablement les contributions émanant du Secrétariat et d’une Administration et en ont pris note. Ils ont par ailleurs convenu d’élaborer plus avant une proposition commune. Les participants à la RPM-AMS ont accueilli favorablement l'avant‑projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT et en ont pris note. Ils ont convenu que les discussions concernant l’avant-projet de contribution de l’UIT‑D au Plan stratégique de l’UIT pour la période 2020-2023 se poursuivraient en vue de l’élaboration d’une proposition commune pour la région Amériques. Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement les contributions émanant du Secrétariat et d’une Administration, en ont pris note et ont suggéré que les idées formulées soient prises en compte dans le Plan d’action.

Le document, intitulé "***Avant-projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2018‑2021***", a été présenté à chacune des six RPM ([RPM-CIS16/8](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0008/en), [RPM-AFR16/8](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0008/en), [RPM-ARB17/8](http://www.itu.int/md/D14-RPMARB-C-0008/en), [RPM-AMS17/8](http://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0008/en), [RPM-ASP17/8](http://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0008/en), [RPM-EUR17/8](http://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0008/en)).

Le document a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration. Il a été revu pour tenir compte de certaines des modifications qui ont fait l'objet d'un accord lors de la réunion du Groupe de travail par correspondance qui s'est tenue le 15 mars 2016, notamment le changement de titre ainsi que les références aux Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/30](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0030/). Le projet de Plan d'action a également été soumis à la 16ème réunion du GCDT pour examen. Le GCDT a formulé des observations qui ont été ajoutées dans le document. Compte tenu des indications du Groupe de travail par correspondance, le GCDT, à sa réunion de 2016, a chargé le BDT de mettre ce document en ligne afin de recueillir les contributions des Membres de l'UIT-D jusqu'au 30 juin 2016. Le document a été mis en ligne pour consultation et n'a fait l'objet d'aucune observation ni demande de modification. Dans l'ensemble, le projet de Plan d'action s'appuie sur le Plan d'action de la CMDT-14 pour donner effet au mandat du BDT, conformément à la gestion axée sur les résultats (GAR), et énonce les objectifs, les résultats et les produits convenus de manière structurée, selon des domaines d'activité qui seront mesurés à l'aide d'indicateurs bien définis, de façon à évaluer l'incidence des travaux du BDT sur les Etats Membres.

Il a également été précisé que ce document constituait un document évolutif au sujet duquel les Etats Membres pouvaient formuler des observations ou soumettre des contributions par l'intermédiaire des Réunions préparatoires régionales, de la 17ème réunion du GCDT ou de la réunion du Groupe de travail par correspondance, lesquels rassembleront l'ensemble des contributions reçues et en soumettront une version consolidée à la CMDT-17.

Les cinq RPM ont accueilli favorablement le document et ont convenu que le Plan stratégique devait faire l’objet de discussions plus approfondies au niveau régional en vue de l'élaboration d'une contribution régionale sur le Plan stratégique qui sera soumise au GCDT et à la CMDT-17.

Les participants à la RPM-CEI et à la RPM-AFR ont accueilli favorablement l’avant-projet de Plan d’action de l’UIT‑D pour la période 2018 2021 et y ont souscrit. Les participants à la RPM-ARB ont examiné la contribution du Secrétariat et ont décidé d'élaborer plus avant une proposition commune du Groupe de travail des Etats arabes chargé de la préparation de la CMDT-17 qui sera soumise à la 17ème réunion du GCDT. Les participants à la RPM-AMS ont étudié les contributions du Secrétariat et d'autres entités et ont convenu d'élaborer une proposition commune du Groupe de travail chargé de la préparation de la CMDT-17, qui sera soumise au CGDT à sa réunion de 2017. Les participants à la RPM-ASP ont accueilli favorablement le document et ont décidé que la région continuerait de coordonner les travaux dans ce domaine en vue de la CMDT-17.

Le document, intitulé "***Avant-projet de Déclaration de la CMDT-17***", a été présenté au nom du Directeur du BDT et soumis à chacune des six RPM ([RPM-CIS16/9](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0009/en), [RPM-AFR16/9](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0009/en), [RPM-ARB17/9](http://www.itu.int/md/D14-RPMARB-C-0009/en), [RPM-AMS17/9](http://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0009/en), [RPM-ASP17/9](http://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0009/en), [RPM-EUR17/9](http://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0009/en)).

Ce document a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration et a été soumis au GCDT à sa 15ème réunion, tenue en avril 2015. Il a été révisé par le Groupe de travail par correspondance le 15 mars 2016, comme indiqué dans le Document [TDAG16-21/31(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0031/). A sa réunion de 2016, le GCDT a approuvé le document et a décidé de le poster sur le site web afin de recueillir les contributions des membres de l'UIT-D avant le 30 juin 2016. Trois pays ont formulé des observations, qui sont indiquées dans la version actuelle du document. Lors de la réunion de 2016 du GCDT, le Directeur du BDT a indiqué qu'il prévoyait de soumettre l'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 à toutes les Réunions préparatoires régionales avant la CMDT-17. A des fins de référence, ce document contient également la Déclaration de Dubaï, adoptée par la CMDT-14, qui s'est tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) du 30 mars au 10 avril 2014.

L'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 a été élaboré avec un libellé destiné à rendre compte d'une perspective plus large, facilement compréhensible non seulement par les Etats Membres et les Membres du Secteur, mais aussi par des personnes extérieures à l'UIT. Ce projet de document met également l'accent sur le rôle essentiel que seront amenées à jouer les télécommunications et les TIC dans la réalisation des Objectifs et des cibles de développement durable, et sur leur pouvoir de transformation en matière de développement durable.

La RPM-AFR et la RPM-ARB ont l'une et l'autre convenu que l’avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 devait faire l’objet d’un débat plus approfondi pour élaborer les contributions régionales sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 qui seront soumises au GCDT et à la CMDT-17.

Les participants à la RPM-CEI ont souscrit à la révision de l'avant-projet de Déclaration, telle qu’elle figure dans le Document [RPM-CIS16/26](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0026/en), et ont convenu d’élaborer sur cette base une proposition régionale commune qui sera soumise à la CMDT-17.

La RPM-AMS, qui a créé un Groupe ad hoc sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT-17, est parvenue à un consensus sur cet avant-projet qui est reproduit dans l’[Annexe 2 du Rapport du Président de la RPM-AMS](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0041/en).

La RPM-ASP, qui a créé un Groupe ad hoc sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT-17, a pris note du rapport du Président de ce Groupe ad hoc et a convenu de l’utiliser comme base pour poursuivre les travaux en vue de l’élaboration d’une contribution de synthèse pour la région. Ce rapport est disponible dans l’[Annexe 2 du Rapport du Président de la RPM-ASP](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-170321-TD-0005/en).

# C Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT)

Ce document, intitulé **"*Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT)*"**, a été présenté à chacune des six RPM ([RPM-CIS16/10](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0010/en), [RPM-AFR16/10](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0010/en), [RPM-ARB17/10](http://www.itu.int/md/D14-RPMARB-C-0010/en), [RPM-AMS17/10](http://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0010/en), [RPM-ASP17/10](http://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0010/en), [RPM-EUR17/10](http://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0010/en)).

En se fondant sur les travaux importants réalisés pendant la CMDT-14, le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT) examine actuellement le texte existant de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014), afin de donner une interprétation pratique des méthodes de travail et de formuler des propositions qui seront examinées ultérieurement. Le Groupe s'est réuni une première fois le 27 avril 2015 et a examiné la contribution soumise par le Président. Il a adopté la plupart des modifications de fond et modifié certaines parties du texte. D'autres modifications ont été apportées par les membres du Groupe de travail par correspondance. A sa réunion du 15 mars 2016, le Groupe a apporté un certain nombre de modifications supplémentaires et a identifié des points appelant un complément d'étude.

Les participants à la RPM-CEI ont souscrit à certaines modifications concernant la Résolution 1, notamment la proposition de fusion des Résolutions 1 et 31. Le texte proposé qui en résulte pour la Résolution 1 est reproduit dans le Document [TDAG17-22/38](https://www.itu.int/md/D14-TDAG22-C-0038/).

Les RPM-AFR, RPM-ARB, RPM-AMS et RPM-ASP ont chacune convenu que la Résolution 1 devait faire l’objet de débats plus approfondis pour élaborer les contributions régionales sur la Résolution 1 qui seront soumises au GCDT et à la CMDT-17.

# D Rationalisation des Résolutions de la CMDT

Le document, intitulé **"*Rapport du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT*"**, a été présenté à chacune des six RPM ([RPM-CIS16/11](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0011/en), [RPM-AFR16/11](http://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0011/en), [RPM-ARB17/11](http://www.itu.int/md/D14-RPMARB-C-0011/en), [RPM-AMS17/11](http://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0011/en), [RPM-ASP17/11](http://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0011/en), [RPM-EUR17/11](http://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0011/en)).

Ce document fournit des informations sur les travaux du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT, et sur la marche à suivre. Compte tenu des contributions soumises par les Membres, un ensemble de principes à appliquer pour la rationalisation des Résolutions de la CMDT ont été élaborés et soumis pour examen à la deuxième réunion du Groupe tenue en septembre 2016. En fonction des travaux réalisés et compte dûment tenu des débats ayant eu lieu lors des Réunions préparatoires régionales, un rapport sera élaboré en vue de la réunion du GCDT de 2017, pour examen. La version finale du Rapport du Groupe de travail par correspondance sera soumise à la CMDT-17, qui prendra les mesures qu'elle jugera nécessaires.

Le Groupe de travail par correspondance poursuit ses activités par des moyens électroniques. Les contributions et les propositions concrètes sont encouragées afin de faire progresser les travaux du Groupe de travail par correspondance. La troisième réunion du Groupe de travail par correspondance s’est tenue le 25 janvier 2017; la quatrième réunion de ce Groupe aura lieu le 3 avril 2017 et la cinquième le 10 mai 2017.

Les participants à la RPM-CEI ont souscrit aux propositions ci-après et décidé d’élaborer une proposition régionale commune. Les textes qui en résultent pour les Résolutions 17 et 37 sont reproduits dans le Document [TDAG17-22/38](https://www.itu.int/md/D14-TDAG22-C-0038/).

• Proposition de fusion des Résolutions 17 et 32

• Proposition de fusion des Résolutions 37 et 50

La RPM-AFR n’a reçu aucune proposition particulière concernant la rationalisation des résolutions.

Les participants à la RPM-ARB ont fait observer que, même si ce projet de lignes directrices peut être utilisé par les groupes régionaux pour élaborer leurs propositions communes, il ne doit pas nécessairement être adopté et examiné comme une règle dans le cadre des CMDT.

Les participants à la RPM-AMS ont examiné les propositions portant spécifiquement sur la fusion des résolutions et ont convenu que des débats plus approfondis auraient lieu concernant ces propositions en vue de la CMDT-17.

Les participants à la RPM-ASP ont souscrit au processus de rationalisation des résolutions et ont fait observer que ce processus ne devrait pas entraîner une perte des éléments de fond figurant dans les résolutions existantes. Ils ont examiné les propositions portant spécifiquement sur la fusion des résolutions et ont pris note des contributions.

# E Propositions relatives à des Résolutions nouvelles ou révisées

Les RPM ont également convenu que les projets de Résolution (nouvelles ou révisées) ci-après soumis aux différentes réunions feraient l'objet de projets de Résolution qui seront soumis directement par les membres à la CMDT:

1) Résolution 2 – "Etablissement de commissions d'études" (RPM-CEI)

2) Résolution 8 – "Collecte et diffusion d'informations et de statistiques" (RPM-CEI)

3) Résolution 9 – "Participation des pays, en particulier des pays en développement,
à la gestion du spectre radioélectrique" (RPM-CEI)

4) Résolution 17 – "Mise en oeuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives approuvées par les régions[[1]](#footnote-1)" (RPM-CEI)

5) Résolution 23 – "Accès à l'Internet et disponibilité de l'Internet pour les pays en développement[[2]](#footnote-2) et principes de taxation applicables aux connexions Internet internationales" (RPM-CEI)

6) Résolution 30 – "Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l’horizon 2030" (RPM-CEI)

7) Résolution 37 – "Réduction de la fracture numérique" (RPM-CEI)

8) Résolution 45 – "Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam" (RPM-CEI)

9) Résolution 54 – "Intégration optimale des technologies de l'information et de la communication" (RPM-CEI)

10) Résolution 59 – "Renforcer la coordination et la coopération entre les trois Secteurs sur des questions d'intérêt mutuel" (RPM-CEI)

11) Résolution 66 – "Les technologies de l'information et de la communication et les changements climatiques" (RPM-CEI)

12) Résolution 71 – "Renforcement de la coopération entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, y compris le secteur privé" (RPM-CEI)

13) Résolution 73 – "Centres d'excellence de l'UIT" (RPM-CEI)

14) Résolution 81 – "Perfectionnement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT" (RPM-CEI)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Une initiative doit se présenter sous la forme d'un thème général pouvant englober un certain nombre de projets, le soin étant laissé à chaque région de définir ces projets. [↑](#footnote-ref-1)
2. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-2)